

Les honoraires TRANSACTION de la Société INTERALPES immobilier SONT INCLUS DANS LES PRIX AFFICHES Et sont à LA CHARGE DU VENDEUR

Ils peuvent atteindre un maximum de :

T.T.C.

7.00 %	au-delà de 226.000 €
8.50 %	sur la tranche comprise entre 151.000 et 225.000 €
9.50 %	sur la tranche comprise entre 96.000 et 150.000 €
11.50 %	sur la tranche comprise entre 76.000 et 95.000 €
12.50 %	sur la tranche comprise entre 51.000 et 75.000 €
13.50 %	sur la tranche comprise entre 21.000 et 50.000 €
15.00 %	sur la tranche inférieure à 20.000 €

Estimation de bien : 300 € TTC

.....
GESTION LOCATIVE : 7 % HT des encaissements

HONORAIRES DE LOCATION : facturés au PRENEUR et mêmes montants au BAILLEUR

Honoraires de visites, constitution dossier, rédaction de bail		Frais d' état des lieux d'entrée
• Rappel : 8€/m2, maximum légal		• Rappel : 3 €/m2, maximum légal
jusqu' à 25 m2	5,00 €/m2	3 €/m2
de 26 à 35 m2	4,50 €/m2	3 €/m2
de 36 à 57 m2	4,00 €/m2	3 €/m2
de 58 à 85 m2	3,00 €/m2	3 €/m2
de 86 à 100 m2	3,00 €/m2	3 €/m2
+ de 100 m2	2,50 €/m2	3 €/m2

CALCUL de la part facturée légalement seulement au BAILLEUR :

Honoraires d'entremise, négociation et mise en location			
Studio et T1	50 € HT	TVA en sus au taux en vigueur	
T2 – T3	50 € HT	‘	‘
T4 – T5	60 € HT	‘	‘
MAISON	100 € HT	‘	‘
Etat des lieux de sortie : 3 €/m2			
Intervention/déplacement exceptionnels : 40 € ht ‘ ‘			

SAS au capital de 3810 €, présidente Patricia DI PIRAMO

CARTE PROFESSIONNELLE TRANSACTION ET GESTION : 05012016000007066

Renouvelée par la CCI des Hautes Alpes

GARANTIE FINANCIERE : LLOYD'S jusqu'à 110 000 €